



**COMPOSITION DES JURYS**  
**UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**  
**Année universitaire 2018-2019**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la Licence ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accordant à l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;  
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 24 septembre 2018 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de la Licence 1ère année Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement est ainsi constitué pour l'année universitaire 2018-2019, **1er semestre** :

**Président(e) :**

**Mme Fawzia Baba-Aïssa**

**Membres :**

Mme Irina BUNDELEVA

M. Pascal NEIGE

M. Frédéric DEMOISSON

Mme Doriane TROMPIER

M. Mustapha CHERKAOUI MALKI

M. Jean Louis CONNAT

M. Jean-François DECONINCK

M. Loïc BOLLACHE

M. Stéphane GARNIER

Mme Catherine LEGRAND

M. Bernard PAUL

M. Dominique BATT

**Article 2 :**

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le  
Le Directeur de l'UFR,

Michel NARCE